

CECI N'EST PLUS UN DÉCHET D'AMIANTE



ACTIVITÉ

Où en sommes-nous ?

TÉMOIGNAGE

**PLUS
D'INFORMATION**

Contactez-nous !

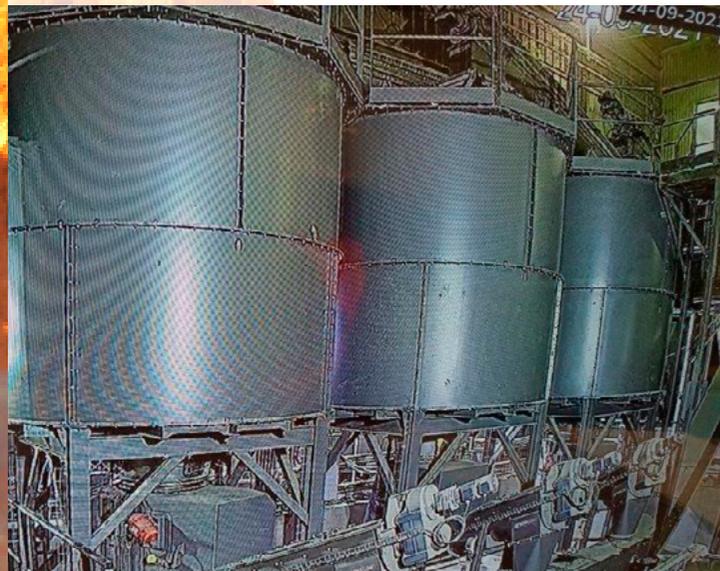
LETTRE TRIMESTRIELLE 03

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Début août 2021, Inertam a réceptionné mécaniquement la deuxième phase de rénovation de la ligne de préparation des déchets en zone confinée.

Celle-ci, constituée de 3 stockeurs et de convoyeurs, a des objectifs multiples, notamment :

- **Limiter l'empoussièrément en zone.** Cela permet de limiter les entrées en zone confinée des opérateurs pour des opérations de nettoyage sur et autour de ces équipements spécifiques. En outre, le remplacement des consommables des appareils déprimogènes tels que les filtres est moins fréquent, ce qui engendre, d'une part, la réduction des coûts liés aux consommables et, d'autre part, l'augmentation de la disponibilité de l'installation grâce à la diminution des interventions humaines en zone confinée.
- **Améliorer la gestion de la « recette »** et donc la maîtrise du fonctionnement du four, par le biais de ces nouveaux stockeurs-doseurs. Ils permettent de doser plus finement l'injection du déchet dans différents stockeurs en fonction de ses caractéristiques chimiques. Cet affinage vise :
 - ◆ l'atteinte du point de fusion le plus bas pour limiter la puissance des torches à plasma et faire des économies d'énergie ;
 - ◆ l'augmentation de la durée de vie des réfractaires du four.
- **Gagner en capacité de stockage pour améliorer le taux de disponibilité de l'usine** avec le passage de 2 heures de production en stock à plus de 24 heures, permettant la poursuite de la production lors de certaines opérations de maintenance.



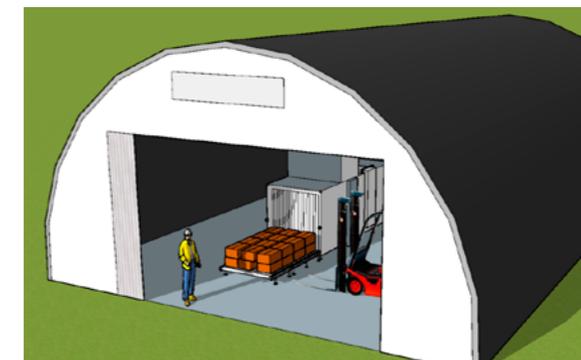
Tous les équipements sont donc mis en place et raccordés électriquement. La mise en service est en cours et les premiers résultats d'utilisation et d'exploitation de cette nouvelle ligne sont très encourageants.

A titre d'exemple, le mois d'août a enregistré une semaine de production à 25t/j de moyenne avec une pointe à 31t, ce qui est un record depuis le redémarrage de l'usine à l'été 2020.

Nouveaux stockeurs zone de préparation des déchets Inertam

Toujours dans le cadre de l'amélioration de la gestion des déchets entrants et dans la perspective d'une diminution des taux d'indisponibilité des moyens de production, **Inertam a passé la commande d'un scanner à rayons X.**

Celui-ci sera réceptionné et mis en service dans le courant du dernier trimestre 2021. **L'objectif principal réside dans la vérification du contenu des colis livrés et la détection de matériaux indésirables** (tels que des éléments ferreux par exemple) qui pourraient entraîner des dysfonctionnements dans la chaîne de convoyage.



Vue 3D du scanner rayons X

Ainsi, en cas de détection de matériaux problématiques à l'intérieur du big-bag, ce dernier est envoyé en zone de reconditionnement pour être réemballé après retrait des indésirables.



Le déstockage des déchets sur le site se poursuit.

La quantité de déchets d'amiante présente sur le site a ainsi diminué de près de la moitié à 5.200 tonnes depuis le redémarrage de l'installation à l'été 2020.

Concassage Cofalit^{MD} avant recyclage en remblais de sous-couche routière

ON PARLE DE NOUS !



« Inertam monte en puissance »



« Inertam poursuit sa collaboration avec la Région Rhône-Alpes »



« Nouvelle phase d'optimisation de la ligne de vitrification des déchets d'amiante »



TÉMOIGNAGE

RÉGION RHÔNE-ALPES

“Sur le chantier de restructuration du lycée Murat à Issoire, au regard de la quantité estimée de déchets suite au désamiantage et malgré le surcoût financier que cela représente, la Région Auvergne Rhône-Alpes a choisi de privilégier la vitrification de ceux-ci au lieu de l'enfouissement habituellement pratiqué.

En effet, cela permet d'éliminer définitivement le danger « amiante » et les produits de celle-ci peuvent être réemployés en lieu et place des matériaux de carrières pour les couches de forme de chaussées. Un double avantage qui correspond à l'orientation que prend la Région Auvergne Rhône-Alpes sur les problématiques environnementales.”

La Direction de l'Education et des Lycées

Salon des Professionnels de l'Amiante

Inertam a participé à la 7ème édition du Salon des Professionnels de l'Amiante qui s'est tenu à Paris les 7 et 8 septembre derniers.

Cet évènement a été l'occasion d'échanger avec des acteurs de la filière : donneurs d'ordres, maîtres d'ouvrage, institutionnels, ou encore désamianteurs. Inertam a accueilli sur son stand de nombreux visiteurs qualifiés.



A l'aube de l'entrée, en vigueur de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), la vitrification des déchets d'amiante suscite un vif intérêt. Le texte prévoit notamment des dispositions particulières concernant la contribution des producteurs de la filière à la prise en charge des déchets contenant des produits ou matériaux, tels que les déchets amiantés.

Une étude de l'ADEME (2019) indique que les déchets du bâtiment, en particulier les déchets amiantés, sont fréquents dans les dépôts sauvages et leur coût de gestion peut atteindre jusqu'à 400 M€/an pour les collectivités.

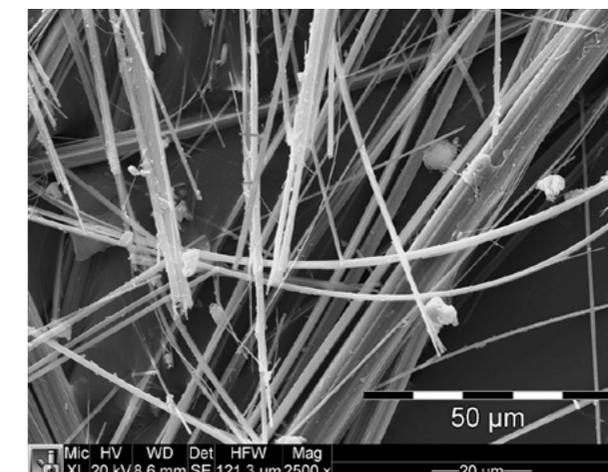
Zoom sur l'amiante et son inertage à haute température

L'amiante est un silicate (minéral dont la base de composition est la silice, SiO₂) et se présente naturellement sous forme de fibres.

L'industrie a utilisé la capacité de ces fibres à se séparer en fibres de plus en plus petites afin de réaliser des matériaux isolants (flocage notamment) avec la particularité de très bien résister à la chaleur et d'être incombustible. De plus, les fibres d'amiante ont été mélangées à d'autres matériaux pour leur apporter de la résistance mécanique (fibrociments, joints, dalles de sol, colles, garnitures de freinage...). Toutes ces qualités d'un matériau peu coûteux ont entraîné l'utilisation massive de l'amiante dans l'industrie et le bâtiment jusqu'à son interdiction en France en 1997. Selon l'INVS, entre 1937 et 1995, la France a importé près de 4 millions de tonnes d'amiante générant plus de 55 millions de tonnes de produits amiantés. **L'amiante s'est révélé dangereux pour la santé. Les petites fibres qui le constituent, appelées fibrilles, sont volatiles et se fixent dans les poumons provoquant diverses pathologies, dont des cancers des poumons.**

La toxicité de l'amiante est donc due à la structure physique de ce matériau. **En le portant à très haute température (1.500°C), au-delà de son point de fusion, les fibres fondent et par conséquent la toxicité disparaît.** De plus, les polluants présents avec l'amiante (métaux lourds notamment) sont piégés dans la matrice cristalline obtenue, et ne sont pas rejetés dans le milieu.

Ce traitement par fusion à haute température est appelé la vitrification. Le produit de fusion obtenu, appelé Cofalit^{MD} semblable à un verre ou un basalte selon sa composition et sa vitesse de refroidissement, est valorisé sous forme de granulats en sous-couche routière. D'autres voies de valorisation sont à l'étude et notamment l'utilisation du Cofalit^{MD} comme moyen de stockage de chaleur.



Vue microscopique fibres d'amiante
Crédit : Travail personnel Ravaka



Cofalit^{MD} recyclé en remblais de sous-couche routière
(Morcenx-la-Nouvelle)

AGENDA

12-15
oct.

Pollutec Lyon

Pour toute question ou demande de précisions

CONTACTEZ-NOUS

 +33(0) 5 58 04 17 49

 commercial@inertam.com

ZA Cantegrit Est - 471 route de Cantegrit - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

